

DELIBERATION N°CS-2016/08

OBJET : Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée pour des travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon sur les secteurs du Merlo et des Platanes.

L'an deux mille seize, le neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : G. BARRON, E. DAUFFER, L. JASSERAND, L. MEUNIER, M. PLOCKYN et C. SCHUTZ.

Messieurs : C. AUJOULAT, A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, G. DASSONVILLE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, L. PROTON et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. CROZET : pouvoir donné à E. CHATELUS,
J-Y DELOSTE: pouvoir donné à L. SEGUIN,
B. PONCET : pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Gérard PATTEIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Pouvoirs : 3 / Votants : 26).

Convocation en date du : 2 mars 2016.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

Monsieur le Président, Alain BADOIL, expose que le présent marché a pour objet la passation d'un marché alloué à tranches conditionnelles pour la mise en œuvre des travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron sur les sites du Merlo et des Platanes à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon. Ces travaux sont prévus dans le contrat de rivière signé en 2002 et repris dans le cadre du PAPI obtenu fin 2013.

La présente consultation fait l'objet d'une procédure adaptée dans les conditions définies par les articles 26 et 28 du Code des marchés publics (CMP).

Malgré tout, compte tenu du montant prévisionnel du marché, celui-ci est soumis à l'avis de la Commission d'appel d'offres, conformément au règlement intérieur des marchés à procédure adaptée (MAPA), validé par le Conseil Syndical du 16/12/2015 (délibération n°2015-23).

Il s'agit d'un marché public de travaux comportant deux lots et deux tranches conditionnelles :

- Lot 1 : **Génie Civil et Terrassements, Réseaux, Aménagements du lit mineur par des techniques inertes** :
 - Tranche ferme :
Secteur du Merlo à Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins.
 - Tranche conditionnelle n°1 :
Secteur Impasse des Platanes à Sainte Foy-lès-Lyon.
 - Tranche conditionnelle n°2 :
Désamiantage d'un hangar industriel à Sainte Foy-lès-Lyon.

- Lot 2 : **Génie hydroécologique, Végétalisation, et Aménagements paysagers :**

- Tranche ferme :
Secteur du Merlo à Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins.

- Tranche conditionnelle n°1 :
Secteur Impasse des Platanes à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les travaux à réaliser sont la suite de ceux effectués en 2011-2012 sur Charbonnières-les-Bains et ceux récemment terminés sur Oullins aval (secteurs du boulevard de l'Yzeron et des Célestins). Ils concernent les secteurs :

- ❖ Du Merlo situé sur la commune d'Oullins en rive droite et de Sainte Foy-lès-Lyon en rive gauche. Le secteur représente un linéaire de 500 m entre le stade d'Oullins et le pont Rouge.
- ❖ Des Platanes situé sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon entre les ponts de Limburg et de Cuzieu soit un linéaire de 600 m.

L'objectif de ces aménagements est de permettre le passage sans débordements de la pointe de crue trentennale de l'Yzeron (correspondant au débit de la crue de décembre 2003, soit environ 95 m³/s).

Cette restauration des capacités hydrauliques du lit s'accompagnera également d'une mise en valeur environnementale, permettant de retrouver des berges plus naturelles en milieu urbain.

Le titulaire devra donc réaliser des élargissements du lit, des travaux d'endiguement via des murs et digue en remblai et des travaux de protection de berge (soutènements, techniques végétales, gabions cage, matelas gabions, berlinoise, ...). Ils sont accompagnés de travaux de génie écologique sur le lit et les berges restaurés (plantations de fascines de saules, diversification du lit par mise en place de bancs de galets, de souches, de blocs, etc.) et d'aménagements paysagers pour l'insertion des ouvrages.

La durée d'exécution du marché pour le lot n°1 est de 36 mois à compter de la date de notification, dont 18 mois pour l'exécution des travaux.

La durée d'exécution du lot n°2 est de 55 mois (4 ans et demi) dont 20 mois d'exécution des travaux et 23 mois de délai d'entretien et de garantie de reprise.

Le Président rappelle que le délai d'exécution du marché est bien supérieur à la durée effective des travaux car il est prévu des périodes d'arrêt de chantier en hiver afin de respecter les périodes d'interdiction des travaux dans les cours d'eau et les mois les plus à risques pour les crues.

La date prévisionnelle du début des prestations est avril 2016.

Alain BADOIL rend compte du déroulement de la procédure de consultation qui a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié au BOAMP le 17 décembre 2015 (avis n°15-188231), et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique « marchés publics ». La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 8 février 2016 à 13h00.

Le Président précise que l'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions de l'article 53 du Code des Marchés Publics en fonction des critères pondérés suivants :

| Critères | | Pondération |
|----------|----------------------|-------------|
| 1 | Prix des prestations | 55 % |
| 2 | Valeur technique | 45 % |

Il ajoute que le pouvoir adjudicateur se réservait le droit de négocier avec les trois candidats ayant présenté les meilleures offres pour chacun des lots. La négociation avait lieu le cas échéant le mardi 23 février 2016 de 14h à 18h.

Alain BADOIL indique qu'à l'issue de la séance de la CAO réunie le mercredi 9 février 2016, conformément au règlement intérieur de marchés à procédure adaptée en vigueur au SAGYRC, **10 candidatures reçues ont été admises soit 6 pour le lot n°1 et 4 pour le lot n°2.**

| N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat ou des candidats groupés. Souligner le nom du mandataire | N° Lot | Décisions | | |
|-----------------------------------|---|--------|------------|-------|-----------|
| | | | Pli rejeté | Admis | Non admis |
| 1 | <u>RAZEL-BEC</u> – DUC ET PRENEUF | 1 | | X | |
| 2 | <u>TARVEL - VINCI</u> | 2 | | X | |
| 3 | <u>GUINTOLI</u> – SOTERLY – ID VERDE – NGE GC - ELTS | 1 | | X | |
| 4 | <u>VINCI</u> - TARVEL | 1 | | X | |
| 5 | <u>VALERIAN</u> - CHAZAL | 1 | | X | |
| 6 | <u>GREENSTYLE</u> | 2 | | X | |
| 7 | <u>PERRIER TP</u> - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER | 1 | | X | |
| 8 | <u>DUC ET PRENEUF</u> – RAZEL BEC | 2 | | X | |
| 9 | <u>BENEDETTI-GUELPA</u> – SGC TRAVAUX SPECIAUX | 1 | | X | |
| 10 | <u>LA COMPAGNIE DES FORESTIERS</u> | 2 | | X | |

Pour le lot n°1 :

6 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Le tableau ci-dessous présente le classement provisoire sur la base de l'analyse du maître d'œuvre, avant audition des candidats :

| Entreprises | <u>RAZEL-BEC</u> – DUC ET PRENEUF | <u>GUINTOLI</u> – SOTERLY – ID VERDE – NGE GC - ELTS | <u>VINCI</u> - TARVEL | <u>VALERIAN</u> - CHAZAL | <u>PERRIER TP</u> - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER | <u>BENEDETTI-GUELPA</u> – SGC TRAVAUX SPECIAUX |
|----------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------|--------------------------|--|--|
| Note technique / 20 | 10.54 | 7.13 | 8.65 | 5.07 | 14.62 | 7.60 |
| Note prix / 20 | 15.04 | 14.50 | 15.64 | 20 | 14.88 | 19.04 |

Les trois candidats ayant présenté les meilleures offres ont été auditionnés le 23 février 2016 :

- ✓ groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER
- ✓ groupement VINCI - TARVEL
- ✓ groupement RAZEL-BEC – DUC ET PRENEUF

Une liste de questions a été établie pour chacun d'eux. Ils ont eu ensuite un délai pour remettre les réponses aux questions posées, ainsi qu'une offre de prix mise à jour.

L'analyse des offres, complétées par les éléments apportés par les candidats, conduit au classement final suivant :

| Entreprises | <u>RAZEL-BEC</u> – DUC ET PRENEUF | <u>GUINTOLI</u> – SOTERLY – ID VERDE – NGE GC - ELTS | <u>VINCI</u> - TARVEL | <u>VALERIAN</u> - CHAZAL | <u>PERRIER TP</u> - <u>GREENSTYLE</u> - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER | <u>BENEDETTI-</u> <u>GUELPA</u> – SGC TRAVAUX SPECIAUX |
|---------------------|---|---|--------------------------|-----------------------------|---|---|
| Note technique / 20 | 11.78 | 7.13 | 10.58 | 5.07 | 15.04 | 7.60 |
| Note prix / 20 | 14.74 | 14.19 | 18.05 | 20.00 | 15.56 | 18.93 |
| NOTE FINALE | 13.41 | 11.01 | 14.69 | 13.28 | 15.33 | 13.83 |
| Classement | 4 | 6 | 2 | 5 | 1 | 3 |

Le Président, après avis favorable de la CAO réunie une 2nde fois le 9 mars 2016, propose de retenir **le groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER** pour la réalisation du lot n°1 du marché de travaux sur la rivière de l'Yzeron à Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon, pour une durée de 36 mois, **pour un montant de 2 640 571,20 € HT.**

Pour le lot n°2 :

4 entreprises ont remis une offre dans les délais.

L'analyse des offres n'a pas donné lieu à une négociation.

L'analyse des offres, complétées par les éléments apportés par les candidats, conduit au classement final suivant :

| Entreprises | <u>TARVEL</u> - VINCI | GREENSTYLE | <u>DUC ET PRENEUF</u> – RAZEL BEC | LA COMPAGNIE DES FORESTIERS |
|---------------------|-----------------------|------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Note technique / 20 | 12.15 | 17.42 | 8.95 | 12.17 |
| Note prix / 20 | 20.00 | 19.72 | 13.25 | 18.30 |
| NOTE FINALE | 16.47 | 18.69 | 11.32 | 15.54 |
| Classement | 2 | 1 | 4 | 3 |

Le Président, après avis favorable de la CAO réunie le 9 mars 2016, propose de retenir **l'entreprise GREENSTYLE** pour la réalisation du lot n°2 du marché de travaux sur la rivière de l'Yzeron à Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon, pour une durée de 55 mois (4 ans et demi), **pour un montant de 664 993,31 € HT.**

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 mars 2016,
Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 26 et 28,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'approuver la passation d'un marché de travaux par lots pour la réalisation des travaux sur les secteurs du Merlo et des Platanes à Oullins et Ste Foy-lès-Lyon, dans le cadre des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron - Opération d'investissement n°16 :

- ✓ Avec le groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER, pour le lot n°1, pour une durée de 36 mois, pour un montant de 2 640 571,20 € HT.
- ✓ Avec la société GREENSTYLE pour le lot n°2, pour une durée de 55 mois, pour un montant de 664 993,31 € HT.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget syndical, en section d'investissement – opération n°16.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer le marché et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **10 MARS 2016**
et de la publication le **10 MARS 2016**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

